La DDM du 02/02/2017 nous a appris que la Ville d’ALBI avait engagé 136 000 euros pour réduire le bruit de la piste de skate.

Pourquoi ? Parce qu’un voisin avait saisi la justice pour se plaindre du bruit.

Voilà qui est très intéressant. Car si le bruit des skateurs dérange un voisin que dire du bruit du circuit qui dérange et met en danger la santé de milliers de riverains.

Les skates ne font que du bruit, mais le circuit en fait encore davantage et en plus il pollue, y compris les jours de pics de pollution. Il est vrai que le circuit n’est pas concerné par la réglementation puisque c’est lui, ou du moins la fédération sportive de sport automobile, qui édicte les règles qu’il s’applique.

Si la mairie a dû dépenser cette somme pour préserver la tranquillité publique sur son territoire, combien devra-t-elle en dépenser davantage pour préserver la tranquillité et la santé des riverains du circuit, dont une bonne partie réside au SEQUESTRE.

Car ces riverains se sont également engagés dans une action contentieuse devant la justice. Et au vu de la jurisprudence et de la réglementation actuelle il y a peu de chances que le circuit puisse continuer à fonctionner comme il le souhaite c’est-à-dire très bruyamment, avec pollution à la clé, pendant 337 jours par an.

Nous rappelons la position des riverains : oui à 12 jours bruyants par an, tous les autres devant être soumis au Code de la Santé Publique.

Michel RICARD

Président de l’association des riverains du circuit

(ARAS)